

# AU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 19 novembre 2019 à 20H00 sous la présidence de monsieur Ludovic JULIEN, Maire, le Conseil Municipal s'est réuni en salle Annexe de la Mairie.

**Présents** : messieurs JULIEN, DENIS, CHERION, GUEULLET, RONCERET mesdames DORLAT, EDELIN, CHAPUT, DUPOUX, AGUINET

**Excusés** : Mesdames PARIS, BOYER, FAVIER (pouvoir M GUEULLET)

**Absents** : Messieurs JUAN, VOLAT

**Secrétaire de séance** : Madame EDELIN

Le précédent Procès-Verbal est voté à l'unanimité.

## 1) Patrimoine Communale

Le Conseil Municipal valide le rapport d'enquête publique favorable concernant le chemin de la Tardivonnerie, le chemin de Souys (Lassens) et le chemin rural de Champcou qui comportaient essentiellement des régularisations.

Suite à ce rapport :

- le chemin rural de Champcou d'une contenance de 1 380 m<sup>2</sup> peut être désaffecté pour être vendu à monsieur Renfort et à l'indivision Barichard pour un total de 414 €. La création d'une haie vive épineuse en bordure du parc à volaille est fortement recommandée.
- le parcellaire dévolu au lavoir d'une surface de 210 m<sup>2</sup> appartenant à la voie communale 17 (Château de Souys) à Lassens est vendu à monsieur et madame APAVOU pour un coût de 710 €. Cette vente sera réalisée par acte administratif.
- Un échange de terrain est réalisé au niveau de la voie communale 18 au lieu-dit la Tardivonnerie avec Mme LE BEHOT. La commune cède 234 m<sup>2</sup> et récupère 352 m<sup>2</sup> de la parcelle B173. Cet échange sera réalisé par acte administratif.

Suite au passage d'un cabinet de géomètre d'autres opérations sont validés :

- Un échange de terrain sur la parcelle B1522 avec Monsieur et Madame LELIEVRE afin de faciliter l'entretien par les services communaux. Cet échange sera réalisé par acte administratif.
- La commune cède les abords de la parcelle 1526 à Monsieur AUJOINET et Madame FOUCRIER en échange de l'entretien total du mur « communal ». Cet échange sera réalisé par acte administratif.
- La commune cède les abords de la parcelle B 1525 à Madame MAYET en échange de l'entretien total du mur « communal ». Cet échange sera réalisé par acte administratif.
- La commune cède 126 m<sup>2</sup> de la parcelle B833 à Madame Christine SELLOT pour un coût de 2 145 €. Cette vente sera réalisée par acte administratif.

Le Conseil Municipal décide de créer de nouvelles voies communales : la cour de la mairie, les jardins publiques et le parking du Centre d'Animation culturelle. En hommage à l'artiste peintre et avec l'accord de la famille, il est décidé de nommer Place Iris RAQUIN le parking du Centre d'Animation Culturelle. Concernant la dénomination du Bâtiment Péri-scolaire un concours va être lancé en lien avec l'Accueil de Loisirs.

Au lieu-dit la Tardivonnerie, un drain a été positionné sur le chemin afin de permettre l'écoulement des eaux pluviales. Un devis auprès de la CUMA Bourbonnaise de Drainage avait été validé pour un coût de 1 422.06 € HT mais Monsieur LE CAMUS a décidé de le prendre en charge.

## **2) Maison de Santé**

Concernant la réalisation des travaux à la maison de santé son achèvement est toujours prévu à la fin du mois de janvier 2020.

Les professionnels de santé seront réunis prochainement pour aborder l'ensemble des contraintes juridiques et administratives.

## **3) Plateau Sportif**

Les travaux de VRD ont débuté mi-octobre concernant le socle du city-stade, des agrès sportifs et du terrain de pétanque. Le nouvel éclairage du petit stade est prévu le 21 novembre. Le City stade quant à lui sera livré le 3 décembre pour un montage le 9 décembre. Daniel GUEULLET trouve dommage que l'excédent de terre n'ait pas été mis au chemin des Bordes plutôt qu'à la plateforme de stockage de matériaux inertes (ancienne déchèterie).

## **4) Révision de tarifs**

Concernant le cimetière : création d'un tarif de concession temporaire d'une durée de 15 ans pour un coût de 75 €. Pour rappel les concessions trentenaires sont au tarif de 120 €.

Concernant le Centre d'Animation Culturelle : création d'un tarif de 80 € pour les réunions d'entreprises sans intérêt public. Le dépôt de garantie de 300 € pour les particuliers est mis en place pour les associations et les entreprises. Comme pour le mini-bus il s'agira pour les associations d'un dépôt annuel (1 Abstention Ludovic JULIEN, 2 contre Daniel GUEULLET).

## **5) Décisions Modificatives au Budget**

Des décisions modificatives au budget sont prises :

- En fonctionnement suite à une hausse des recettes de 12 591 € pour les droits de mutation, de 667 € pour le fond départemental de la taxe professionnelle, de 1 787 € pour le FCTVA (de fonctionnement), un montant de 15 045 € équivalent au montant total de ces nouvelles recettes de fonctionnement est mis au compte 6068 en dépenses pour permettre l'équilibre du budget.
- En investissement, une recette nouvelle de 1 893 € s'applique au FCTVA. Pour tenir compte des opérations d'investissement en cours, le Conseil Municipal décide d'ajouter 5000 € à l'opération plateau sportif et 21 893 € en opération matériel afin de couvrir de possibles défaillances au niveau du matériel espaces verts. Cette somme de 25 000 € est prise sur les dépenses imprévues.

## **6) Antenne 4 G et fibre**

Les travaux de l'antenne 4G sont prévus au mois de janvier 2020. Concernant l'accès à la fibre de l'antenne le passage par la rue Ducarroge en enfouissement est souhaité. La municipalité a refusé l'accès par la rue des Vignes déjà en travaux en 2018.

Une proposition d'enfouissement par le SDE 03 des réseaux d'éclairage publique de la rue Ducarroge est à l'étude.

## **7) Eclairage Public**

Le conseil municipal décide d'abaisser l'heure de fin d'éclairage de tous les foyers semi-permanents à 22h contre 23 h actuellement pour faire face aux contraintes environnementales et budgétaires.

## **8) Sécurité publique**

Les radars pédagogiques viennent d'être installés : 1 fixe qui se situe route de Moulins, 1 solaire qui va tourner entre la rue Ducarroge, la rue des Vignes, la route de Souvigny et la rue de la Touraine.

## **9) Plan Local d'Urbanisme**

Ludovic JULIEN rappelle que le PLU va bientôt avoir 9 ans et qu'il est deviendra nécessaire de le revoir afin de se conformer avec les évolutions de ses dernières années. Des demandes de subventions pourront être faites prochainement.

## 10) Environnement

Suite à l'abandon du traitement par pesticide du cimetière et à la récupération de plus de 60 tombes, la gestion de la pousse des « mauvaises herbes » a été très compliquée. Il est nécessaire de prioriser cet espace pour l'entretien. Toujours dans cet espace des composteurs ont été installés à l'entrée.

La future place Iris RAQUIN verra la plantation de nombreuses Iris. Des projets sont à l'étude pour la gestion des jardins de la maison de la santé.

## DIVERS

- Le compte rendu d'activité du SDE03 ainsi que celui du syndicat d'Ygrande sont disponibles en mairie.
- Des projets de conventions vont être finalisés avec le moto-club Yzeurien et la section enduro du comité des fêtes.
- La commune est favorable à une participation de la commune aux monuments des fusillés pour l'exemple de la guerre 14-18. Le montant sera précisé lors d'un prochain conseil municipal.
- Les dates à retenir : Téléthon le 6 décembre, inauguration officielle du multiservices le 7 décembre, vœux de la municipalité le 10 janvier.

Fin de la séance 22H45